

CONCLUSION DU SEMINAIRE CNAS SUR LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Philippe STECK
Directeur chargé des Relations internationales
CNAF

Il m'appartient, ce qui est un honneur et difficile à la fois, de tenter quelques conclusions à ce très riche séminaire. Riche, car il nous a permis de mieux connaître les expériences de nos amis britannique et allemand. Riche par ce qu'il nous a permis, à travers la contribution de la CNAM, d'esquisser une distinction entre la faute, la fraude et l'abus.

J'esquisserai trois thèmes :

- la fraude est une menace pour la Sécurité sociale dans les pays émergents, mais aussi les pays développés.
- on est passé d'un travail essentiellement humain à l'utilisation massive des nouvelles technologies.
- la question n'est plus simplement nationale, mais a pris un développement international.
- la lutte contre la fraude a son corollaire : le meilleur accès aux droits.

1/ La fraude est une menace pour la Sécurité sociale.

- dans les pays émergents, elle freine le développement de la Sécurité sociale. Dans ceux-ci, ce que nous appelons l'universalisme, est en fait l'ambition de couvrir toute la population. Or le problème est bien d'abord de cerner les revenus agricoles et ceux plus importants encore de l'économie souterraine.

A titre d'exemple, en Russie, le salaire minimum officiel est inférieur au revenu minimum officiel, lequel est lui-même inférieur à la consommation minimum officielle. Comment asseoir un système de cotisations, ou d'imposition, pour financer les prestations, dans ces conditions ?

Cette question n'épargne ni certains pays d'Afrique, ni d'Asie, ni d'Amérique latine.

- dans les pays développés, la fraude fait suspecter les minima sociaux de nourrir l'assistanat, la désincitation au travail, le « cocooning social ».

Ainsi en est il allé du RMI en France, injustement taxé sans doute d'abriter une fraude importante, alors qu'il est contrôlé à hauteur de 44%. De ce fait l'opinion publique favorable à cette avancée sociale à hauteur de 69% en 1988, à sa création, est devenue négative.

2/ De l'humain à la technologie.

- dans les années 1950 et 1960, les prestations familiales étaient réglées au domicile de la famille par des agents payeurs. Ceux-ci pouvaient visionner les caractéristiques de la famille, la renseigner sur ses droits et ses non droits. Aujourd'hui, la branche famille dispose de 613 contrôleurs pour 11, 8 millions d'allocataires...
- les croisements de fichiers entre les CAF, les ASSEDIC, le CNASEA et l'administration fiscale portent l'essentiel de la politique de contrôle de la branche famille.

Ceci permet de détecter toute incohérence, déclarations divergentes de revenus, même si d'aucuns pensent que l'on a mis au point une mécanique infernale pour les libertés publiques. La technique du « data-mining » permet, quant à elle de repérer les incohérences dans les dossiers des allocataires. A titre d'exemple, un loyer peu compatible avec les revenus déclarés.

Ceci posé, qui pourrait se plaindre de l'utilisation intelligente des nouvelles technologies. Elle permet aussi parfois de repérer des droits potentiels non connus d'allocataires très modestes peu au courant de droits faits pour eux...

3/ Du national à l'international.

L'Europe elle-même a pris conscience de la menace de la fraude pour les systèmes sociaux. La montée en puissance des flux migratoires, les mouvements browniens de population autour des zones transfrontalières, les risques de « nomadisme social », ont amené la Commission de Bruxelles à s'intéresser au phénomène et de revoir non seulement le règlement de coordination européen, mais aussi de lui adjoindre un dossier informatique de dématérialisation d'échanges de données, afin de fiabiliser les droits. C'est le projet EESSI (electronic exchanges social security informations).

4/ L'accès aux droits.

Si la fraude ou l'abus doivent être sévèrement sanctionnés, il demeure que l'on peut noter parfois une cyclothymie parfois des politiques, alternant le souci de simplification excessif, allant jusqu'à naïvement considérer que l'allocataire ou l'assuré est toujours de bonne foi, et celui de traquer derrière tout allocataire un fraudeur potentiel, une femme isolée cachant un homme dans son placard, ou un migrant ayant laissé au pays un patrimoine substantiel. Ceci entraîne alors des inflexions de position qui mettent bien à mal les organismes gestionnaires. Il reste deux conclusions au moins à tirer de tout ceci :

- solliciter du politique un peu moins de docilité devant la versatilité de l'opinion publique.
- se munir d'un slogan de marbre : « Tous les droits, mais rien que les droits ».

On y gagnerait certainement des rentabilités financières non négligeables (lutte contre le travail au noir, abus médicaux), mais aussi l'assurance que, vers les plus démunis notamment, le gestionnaire s'assure que l'on touche bien les droits potentiels, et ceci en modernité de gestion. En bref, il y a certainement, un « brut » et un « net » de la politique de contrôle entre indus et rappels.